

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

PRESENTS : BLANCHEMAIN Camille, BORDET Nathalie, CARRARO Stéphane, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, MAUSS Stéphane, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : BARD Guillaume, CARRON Christelle CHARLET Céline,

SECRETAIRE : BORDET Nathalie

EPHEMERIDE

13 mai	Séminaire transports à Bernin Conférence sur BAYARD à Pontcharra
14 mai	Randonnée APERP
15 mai	Débat Zéro Phyto à Villard Bonnot
16 mai	Analyse des besoins Jeunesse à CCPG COFIL Jeunesse à La Buissière
20 mai	séminaire petite enfance à Bernin Assemblée Générale de l'Accorderie à Pontcharra
29 mai	conseil à CCPG
30 mai	Réunion politique de Eliane GIRAUD à La Buissière 20 h. Eveil à la permaculture à Espace Aragon à Villard Bonnot
1 ^{er} juin	comité syndical du SABRE
7 juin	« Mon projet territorial » de LANGENIEUX VILLARD à Crolles salle Boris Vian
9 juin	« C'est quoi un député utile » - mairie d'ALLEVARD
10 juin	séminaire GEMAPI - Pradotel à Crolles
11 juin	1 ^{er} tour législatives
13 juin	remise en état du sentier de l'Alpe
15 juin	comité syndical SABRE
17 juin	séminaire action sociale à Crolles
18 juin	2 ^{ème} tour législatives
22 juin	conférence territoriale à Bernin
23 juin	Kermesse APERP
24 juin	Feux de la St-Jean

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 16 juin 2017

I. DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DECISION N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2017.

Cette opération consiste à la mise en place de 8 candélabres lors de l'opération d'enfouissement des réseaux secs.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération et à l'unanimité des membres présents :
(contre : 0 – abstention : 0)

ACCEPTE la réalisation des travaux d'éclairage public « EP - RD 590A tranche 2 », dont le montant estimatif s'élève à 20 022 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

DEMANDE que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

II. CONVENTION DE SOUTIEN ET PARTENARIAT AVEC L'ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie). - DECISION N°2

Par courrier du 20 avril 2017, l'ADPA propose une nouvelle convention de soutien et de partenariat, différente de celle que nous connaissions antérieurement.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune à cette nouvelle convention.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et échanges de vues, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents, de ne pas donner suite à cette proposition et demande à M. le Maire de ne pas payer la subvention inscrite au budget primitif 2017 au nom de l'ADPA (pour la signature de la convention : 0 voix – Abstention : 1 voix – contre la signature : 8 voix).

De nombreuses associations proposent actuellement du service à la personne et ne demandent pas de subvention.

L'ADPA basée à St-Martin-d'Hères a une portée départementale. Son projet associatif a été approuvé par l'Agence Régionale de Santé et le Département de l'Isère. Cette association pourrait solliciter l'aide financière du Département.

III. CONGRES DES MAIRES DU 20 AU 23 NOVEMBRE 2017 - DECISION N°3

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge par la Commune des frais engagés par les élus qui souhaiteraient participer au congrès des maires prévu du 20 au 23 novembre 2017 à Paris.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (contre : 0 – abstention : 2) approuve la prise en charge ou le remboursement sur le budget communal des frais de transport et d'hébergement, en fonction des dépenses réelles et sur production des pièces justificatives adéquates.

IV. CONTRAT D'ENTRETIEN DES UV - DECISION N°4

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du 15/04/2014, le conseil municipal prend note et approuve à l'unanimité des membres présents la signature du contrat d'entretien des U.V. de trois réservoirs d'eau potable : Le Bourgeat, La ville, Le Boissieu. (Montant de la rémunération de base : 3 900 € HT – 4 760.34 € TTC).

V. DIVERS

• DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL 2017 - DECISION N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents, les virements de crédits ci-après :

Article 022 « Dépenses imprévues d'investissement »	- 808
Article 202 opération 20 « mairie »	+ 808

• ATTESTATION DE TMOIGNAGE DES ELUS POUR LE CONTENTIEUX OPPOSANT LA COMMUNE A M. PIN

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de fournir une attestation listant les dossiers dont ils ont été destinataires préalablement aux réunions du conseil municipal.

• TRAVAUX SUR RESEAUX HUMIDES LES GRANGES 2^{ème} TRANCHE

M. le Maire informe le conseil municipal que l'appel à candidature a été fait avec publication dans les affiches de Grenoble et du Dauphiné pour l'Isère et dans la vie nouvelle les affiches de Savoie.

Une publication a également été faite le site INTERNET de la Commune ainsi que sur la plateforme de dématérialisation gérée par les Affiches.

Cinq candidats seront retenus pour présenter une offre chiffrée.

- **TRAVAUX DU SABRE**

Les travaux de la 3^{ème} tranche du réseau de transit des eaux usées du SABRE ont débuté. Le ruisseau des Granges a été traversé en encorbellement. Les travaux se poursuivront le long de la RD 1090.

- **MODIFICATION DU PLU POUR OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE NORD DE LA ZAE et LE TOILETTAGE DU REGLEMENT - DECISION N°6**

Suite à la demande de la CCPG, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, une modification du PLU afin d'ouvrir rapidement à l'urbanisation la partie Nord de la ZAE actuellement classé en 2AU « zone d'urbanisation future non équipée ».

Un toilettage du règlement sera réalisé à cette occasion en vue d'en faciliter sa compréhension.

- **JEUX PLACE « ABBE PERRIN »**

La commission communale « Bâtiments communaux – cimetière – fleurissement » est chargée de vérifier l'état d'entretien et de sécurité des jeux d'enfants implantés place « Abbé Perrin ».

- **ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR**

Le choix a été fait. Il faut passer commande.

- **PANNEAU LUMINEUX**

Les travaux d'installation du panneau lumineux devront être effectués pendant les vacances scolaires. Le Conseil municipal demande à M. le Maire d'avertir le SIEEM.

- **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 JUIN 2017**

Le tableau établi par Mme Christelle CARRON sera modifié.

M. Julien PICARD sera remplacé par Mme Nathalie BORDET pour la permanence de 15 à 17 h.

- **UNE LOCATION DE LA SALLE DES FETES NON ENCAISSEE - DECISION N°7**

Suite à la mise à disposition de la salle des fêtes par « Balade autour du livre » au profit de l'association du Cheylas, il avait été décidé par délibération du 27 mai 2016 d'appliquer le tarif de réservation de 400 € à l'association « Balade autour du livre ».

A ce jour l'association n'a pas fait parvenir le règlement convenu de 400 € à Mme Christelle CARRON, Responsable de la salle des fêtes.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de bien vouloir mettre en demeure la présidente de l'Association « Balade autour du livre » de régulariser.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir 400 € sur la subvention inscrite au budget primitif 2017 et de payer seulement la différence à l'Association si la régularisation n'est pas effective d'ici fin juin 2017.

- **TOUR DE TABLE - PAROLE AUX ELUS**

Mme Camile BLANCHEMAIN informe que le 8 juillet 2017 une soirée Cinéma sera organisée en plein air avec la projection de « chocolat ».

L'éclairage public devra être éteint sur le lieu de projection.
Pour assurer la sécurité, il serait souhaitable de couper la circulation.

Deux repas devront être offerts aux techniciens qui installent le matériel de projection.

Mme Nathalie BORDET a assisté au tournage du film dans le cimetière communal.

Mme Laëtita PEROTTO a participé au voyage dans les Vosges organisé par le comité de pilotage du centenaire de la guerre 14/18. Les photographies prises seront transmises aux élus.

Pour limiter le tour de table, M. Julien PICARD suggère que les élus transmettent au maire les questions qu'ils prévoient traiter afin de pouvoir les intégrer dans l'ordre du jour.

M. Grégor CERNESSON rend compte des travaux de la commission Transport de la CCPG. Le tarif demandé aux familles pour le transport scolaire risque d'augmenter.

Compte rendu approuvé pour affichage
Le Maire, André MAITRE